



JUVIGNY

Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 14 janvier 2025

Réf. : PV 2025-01

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 (dont 1 par
procuration)

Date de convocation du conseil municipal : 09 janvier 2025

Présents : Denis MAIRE, Sylvain COLLIAT, Catherine FRAISEAU, Alexandre GROBEL, Angélique MORAND, Rudi RIFFART, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Christelle FOREST, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Raphaël SPINELLI, Cédric COMMARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Claudette DUBOIS.

Procurations : Claudette DUBOIS a donné procuration à Catherine FRAISEAU.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Emilie CLERC-ROGUET a été désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2024

Approuvé à l'unanimité

3. EXAMENS DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJET EN COURS

Point de situation sur la personne vivant dans son véhicule

Des élus passent régulièrement voir les conditions dans laquelle vit cette personne. Malgré les différentes propositions apportées par l'ensemble des services sociaux et de la commune (proposition de logement sur Annemasse suite à la mise en place du plan grand froid, proposition d'entretien d'embauche et suggestion d'accompagnement social), la personne ne semble pas vouloir intégrer ces structures.

Travaux Vy Feguet

Les travaux de pose de drain sous la voirie ainsi que du revêtement de la chaussée sont terminés et ont été validés conformes par le responsable de la voirie mutualisée.

Destination du futur local d'activités

La commune a prévu l'acquisition d'un local en dation d'environ 100m² au cœur du nouveau quartier de façon à posséder un lieu d'accueil permettant de créer du lien social. Il peut être envisagé d'y installer la bibliothèque, la commune devant consolider cette décision. Pour ce faire il convient de former un groupe AD HOC qui sera chargé de construire ce projet et de rédiger un cahier des charges à remettre au constructeur. Au vu de la surface, il peut également être envisagé de diviser ce local.

Le groupe sera constitué d'élus et de membres de la bibliothèque.

Bilan service voirie mutualisé

Cette année, les agents sont intervenus 919h sur notre commune pour des travaux de voirie, de balayage, de déneigement, de pose de mobilier urbain, de maçonnerie, des travaux de préparation de plantations.... Nous constatons un delta de + 450h par rapport à la répartition intercommunale fixé par la CLECT.

La commune est entièrement satisfaite de ce service qui permet de réaliser des travaux à cout maîtrisé sur notre territoire et pour lequel la mairie n'aurait pas la capacité d'accéder aux matériels et ressources humaines dans des conditions aussi favorable.



Réf. : PV 2025-01

JUVIGNY

La Savoie

La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée en mairie par la SCCV Les jardins de Flore.

Projet d'extension des bâtiments publics

Un permis de construire modificatif a été déposé afin de prendre en compte l'intégration de la cheminée de la chaufferie et de modifier quelques aménagements extérieurs.

Le maître d'œuvre travaille sur la conception détaillée du projet (phase PRO) et sur les documents de consultation des entreprises afin de publier prochainement l'appel d'offre. Le marché sera constitué de 14 lots.

La commune est en réflexion sur les différentes assurances à souscrire lors de tels travaux de construction (Dommage Ouvrage, assurance Tous Risques Chantier).

4. URBANISME

Déclaration préalable :

DP 074145 24 H0022 : déposée par France Global Energie pour le compte de Mr Tagand, 14 route de Prinvert pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Permis de construire :

PC 074145 24 H0003 : déposé par Mme GUEGAN Marjorie pour la construction d'une maison au 895 route de Paconinges

PC 074145 21 H0006-M01 : déposé par la commune de Juvigny pour la construction d'une salle polyvalente et l'extension de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Annemasse Agglo initie sur son territoire des actions qui visent à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air. Dans ce contexte, elle a mis en place son propre dispositif d'aides à l'investissement afin de soutenir financièrement les entreprises du territoire qui ambitionnent de diminuer leur impact énergétique et environnemental en subventionnant des études et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, la commune a travaillé pour identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables. Deux zones ont été définies à savoir la production d'énergie solaire (par la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du bâti de la commune, ainsi que la pose d'ombrières dans la zone d'activité économique), et la biomasse.

5. REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Réunion avec la SNCF

Les propriétaires de parcelles longeant la voie ferrée ont reçu un courrier de la SNCF leur demandant d'effectuer des travaux d'entretien et d'élagage au droit de la ligne de chemin de fer, ces travaux n'étant plus pris en charge par la SNCF.

Au regard des difficultés techniques pour réaliser ces dits travaux, la SNCF va transmettre aux propriétaires les coordonnées d'entreprises intervenant sur ce genre de missions. Il conviendrait éventuellement de mutualiser leur intervention pour maîtriser les coûts.

Journée de l'environnement

Une réunion a lieu ce jour à Saint Cergues pour organiser la semaine de l'environnement. Le nettoyage de la commune aura lieu le samedi 05 avril 2025 matin.



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-01

OAP des Curtines

Suite à l'octroi de la subvention DGD Urba versée par le département, le cabinet d'étude est en cours de travail afin de réviser l'OAP des Curtines de façon à répondre aux nouveaux objectifs d'habitat. Les propositions d'aménagement seront présentées prochainement à la commission urbanisme.

Point Gestion de Projet 2025-2027

Présentation des différents projets à mener sur la commune et pour lesquels il convient de travailler au sein des commissions/groupe de travail :

- LA SAVOIE
 - o Suivi du chantier et contrôle de la réalisation
 - o Propositions urbanisme et paysage : Etude de capacité des toits à demander au promoteur des Jardins de Flore pour une éventuelle pose de panneaux photovoltaïques - Possibilité de faire porter cette installation par une société de tiers investisseurs
 - o Arbitrages
 - o Equipements du local, de la placette, des jardins partagés, de la voirie...
- Accueil de la population et liens avec les habitants - Mise en usage du territoire
 - o Histoire et identité
 - o Découverte du territoire
 - o Environnement des bâtiments, des espaces communs et des espaces publics
 - o Relations avec les habitants
 - o Partenaires de la commune
 - o Communication générale, événements, participation
- Extensions des bâtiments publics
 - o Marchés
 - o Suivi de chantier, contrôle de la réalisation
 - o Améliorations
 - o Fonctionnement des bâtiments
 - Cahier des charges
 - Equipements salle / école
 - Accès et sécurité
 - o Equipements extérieurs
 - PAV
 - Voirie et accès
 - Stade et aire de jeux
 - Intégration paysagère
- Réseau de Chaleur
 - o Avenant à la DSP
 - o Financement participatif
 - o Suivi de chantier et Coordination avec La Savoie et l'extension des bâtiments publics
- Le Sorbier- Portage EPF a été reconduit pour 4 ans
 - o Méthode à définir
 - Choix des partenaires pour la Moa : privé, SA Montblanc, Teractem, CAUE, etc.
 - Capacités et financements
 - o Cahier des charges
 - o Points clés
 - Granularité et volume
 - RDC d'activité ?
 - Intégration urbanistique entre La Savoie et le Chef-lieu
 - Voirie et accès



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-01

- Ancienne salle communale
 - o Programmation
 - o Quels usages ? Prospective pour répondre aux besoins de la commune (future crèche ?)
 - o Quels impacts ?
- Mobilité
 - o Liaison Chef-lieu Altéa
 - Etude de faisabilité/Avant-projet
 - Cheminement vers le projet définitif – voir à l'intégrer dans le réseau cyclable de l'agglo
 - Réalisation
 - o Intégration du Plan De Mobilité de l'Agglo
 - ViaRhôna
 - Réseau modes doux
 - Gestion pendulaire
 - Stationnement
 - Sécurité routière
- Planification Prospective
 - o OAP des Curtines
 - o Révision du PLU pour mise en comptabilité avec le SCOT et la loi ZAN
 - o Reprise de l'habitat de La Croze, propriété de l'état suite à un refus de succession- Etude d'aménagement opérationnel
 - o Plan foncier
 - Espaces forestiers : vacances et remembrement
 - Espaces agricoles : l'agglo est en charge des études et usages sur ces zones fragiles

6. POINT FINANCES

Mr Riffart a présenté le compte administratif provisoire de 2024. (CF tableau joint).

Il a par ailleurs diffusé à chaque commission un tableau de contrôle budgétaire afin qu'elles puissent travailler sur la préparation du budget 2025. Il est demandé aux conseillers municipaux d'alimenter ce tableau pour le 31 janvier, afin qu'un premier jet du budget 2025 puisse être diffusé lors de la séance du conseil de février.

Concernant les bases de la taxe d'habitation, celles-ci ont augmenté en 2024. Ces bases ont été calculées suite à la réforme de la fiscalité directe cependant il a été constaté beaucoup d'erreurs de destination de locaux ce qui peut entraîner un réajustement pour 2025.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) doit être revu.

7. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

7.1 Décision pour créances douteuses

Le Maire de la commune de Juvigny,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération DEL-2022-20 du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales fixe la liste des dépenses obligatoires des communes. Parmi ces dépenses, figurent au point 29 les dotations aux provisions,

Considérant que les provisions (dites pour créances douteuses) concernent les restes dont le recouvrement est compromis,



Réf. : PV 2025-01

JUVIGNY

Considérant l'état de provisionnement de créances de plus de deux ans ci joints,

DECIDE

Article 1^{er} : de constater comptablement sur l'exercice 2024 la provision par une écriture d'ordre semi budgétaire pour la somme de 102.40 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme de donner acte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une télétransmission à la sous-préfecture de Saint-Julien en Genevois (74).

8. DELIBERATIONS

8. 1 Délibération portant signature d'une convention de partenariat avec les Brigades Vertes du Genevois

Par délibération DEL-2022-06 en date du 08 février 2022, une convention de partenariat a été signée entre les Brigades vertes et la commune dans le cadre de la mission de nettoyage et de travaux divers effectués par l'association sur le territoire de la commune. Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2024.

Après avoir fait le point avec l'association, une nouvelle convention a été proposée.
Elle précise :

- la nature des travaux à réaliser par l'association sur le territoire de la commune,
- les moyens humains et techniques,
- la participation aux travaux (20 jours de travail annuel) ainsi que la possibilité de réviser les prix,
- la durée de la convention à savoir deux ans du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la convention entre la Commune et Les Brigades Vertes,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Les brigades vertes interviennent principalement pour des travaux d'entretien et de nettoyage des espaces verts le long de la voirie communale. Ils sont également mandatés par l'agglo pour réaliser le nettoyage des PAV, néanmoins, lors de constats de dépôts sauvages entre chaque tournée de nettoyage, nous pourrions au besoin faire appel à leur service.

8.2 Demande de subvention déposée par l'ADMR

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la Personne, toujours en service sur la commune, à hauteur de 1 450 euros.
Le besoin de financement pour atteindre l'équilibre est réparti par communes d'intervention et en fonction des heures passées sur notre commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'ADMR,
Après examen du dossier et du budget,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'octroyer la subvention suivante : Aide à la personne 2025 : **1 450 euros** (mille quatre cent cinquante euros),
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.



Réf.: PV 2025-01

JUVIGNY

Neuf personnes bénéficient des services de l'association. Pour rappel l'an dernier la commune avait versé la somme de 2 894.00 €.

8.3 Délibération portant sur la demande de subvention de la MJC

La MJC des Voirons a déposé une demande de subvention pour la saison 2024/2025.

Dans son courrier de demande, la Présidente indique que nonobstant tous les efforts de l'équipe de la MJC, le bilan de la saison 2023/2024 est de nouveau déficitaire malgré une hausse significative de leurs adhérents.

Leur prévisionnel pour l'exercice 2024/2025 sera pour une année supplémentaire déficitaire.

Afin de soutenir l'association, la MJC sollicite une subvention d'un montant de 4 500 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voirons,

Après examen du dossier et du budget,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'octroyer la subvention de **4500 euros** (Quatre mille cinq-cents euros),
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

Le nombre d'adhérents de la MJC est en augmentation cette année. Sur Juvigny, 49 personnes sont inscrites. Le bilan est toujours déficitaire malgré les efforts fournis par l'association. Depuis la démolition du local de Saint Cergues, les locations de salles impactent entre autres leur budget. L'association va déménager prochainement dans les anciens locaux de la Poste à Saint Cergues ce qui va permettre d'améliorer la situation financière de l'association. Par ailleurs, un salarié prochainement retraité a proposé de venir travailler bénévolement.

9. QUESTIONS DIVERSES

Transport collège

Le conseil départemental a défini la sectorisation du collègue "Les Justes" de Saint-Cergues. Les enfants de Juvigny seront affectés à ce nouveau collège. Le département doit à présent travailler sur les déplacements des usagers.

Fin de la séance : 22h40

Prochain conseil : 11 février 2025

Le secrétaire de séance,

Emilie CLERC-ROGUET

Le Maire,

Denis MAIRE



COMPTE ADMINISTRATIF DETAILLE

	R��l Provisoire 2024		Budget 2024		R��l 2023		R��l 2022	
	D��penses	Recettes	D��penses	Recettes	D��penses	Recettes	D��penses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
D��penses / recettes	674 413	2 101 839	784 955	2 058 910	668 833	912 558	655 692	821 258
Ecritures d'ordre hors amortissements	1 200 000	0	1 200 000					
R��sultat de fonctionnement de l'exercice	227 425		73 955		243 725		165 565	
R��sultat cumul�� de A-1 report��				276 860				
Sous-total				350 815				
Virement �� la section d'investissements				350 815				
Cumul d��penses / recettes de fonctionnement	674 413	2 101 839	1 135 770	2 335 770	668 833	912 558	655 692	821 258
R��sultat de fonctionnement budg��taire				1 200 000				
SECTION D'INVESTISSEMENT								
D��penses / recettes	683 478	647 085	1 572 082	270 255	554 564	92 851	302 176	229 886
Ecritures d'ordre et d'op��rations patrimoniales hors amortis	1 010 234	2 210 234	1 010 234	2 210 234	416 363	416 363	79 829	79 829
R��sultat d'investissement de l'exercice	1 163 607		-101 827		-461 713		-72 291	
R��sultat capitalis�� pour couverture d��ficit d'investissement A-1		461 713		461 713		72 291		101 715
Virement de la section fonctionnement				350 815				
Sous total				248 988				
Equilibrage budg��taire (d��penses non pr��vues)				248 988				
Cumul d��penses / recettes d'investissement	1 693 713	3 319 033	3 293 018	3 293 018	970 927	581 505	382 005	411 430
R��sultat d'investissement budg��taire				0				
R��sultat exercice fonctionnement + investissement	1 391 032		-27 872		-217 988		93 275	
R��sultat cumul�� de A-1 report��	276 860		276 860		494 848		401 573	
R��sultat cumul�� fonctionnement + investissement	1 667 892		248 988		276 860		494 848	
Variation fonds de roulement		1 391 032		-27 872		-217 988		93 275

